

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYDELON DU 17 MARS 2021

RAPPORT N°3

(Rapport de Monsieur le Président)



Objet : Rapport sur les orientations budgétaires

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du syndicat.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

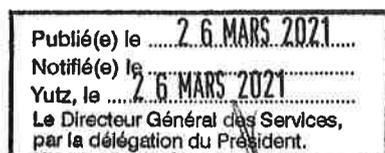
Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par l'exécutif sur les orientations budgétaires.

L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Comité Syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers syndicaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Ce rapport donnant lieu à débat sera transmis au représentant de l'Etat.

Le SYDELON, Syndicat Mixte de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lorraine Nord, a été créé par arrêté préfectoral du 23 décembre 2010 et publié le 25 janvier 2011 au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.



Stéphanie Siebert
Stéphanie SIEBERT

Le SYDELON regroupe les Etablissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) suivants :

La Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville,
La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch,
La Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
La Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières.

Le SYDELON a pour compétences le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble de son territoire soit 187 769 habitants (population municipale 2018 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2021).

Le personnel du SYDELON se compose de :

- une Directrice (temps complet),
- une chargée de mission « prévention et communication » (temps partiel 80%),
- un responsable des finances (temps complet),
- une assistante de direction (temps complet),
- un chargé d'animation « biodéchets et économie circulaire » (temps complet),

Le SYDELON ne dispose plus de juriste depuis le 30 juin 2019. Le SMITU a mis fin à la convention de prestation de service.

Comme le budget primitif 2020, le budget primitif 2021 sera voté en HT.

I. Le bilan 2020

1. LES RECETTES

A. FONCTIONNEMENT

Pour 2020, les recettes étaient composées :

- * de la cotisation des membres fixée à 1,82 € HT et qui est restée fixe depuis 2014,
- * d'un prélèvement sur recette de 0,36 € HT,
- * le solde de la subvention ADEME dans le cadre du CARDEC (Contrat d'Animation Relais Déchets Economie Circulaire – soutien poste animateur et communication) de 65 310,13 €,
- * de recettes pour le rachat des matériaux de recyclage : 326 693,57 € HT,
- * des appels à participation pour le paiement des factures soit 12 128 760 € HT.

B. INVESTISSEMENT

Les recettes étaient composées d'une subvention de l'ADEME pour l'étude de faisabilité d'une RECYCLERIE d'un montant de 27 860 € correspondant à 70% du montant total.

Pour information, l'ADEME ne subventionne pas la construction des centres de transfert donc nous n'avons pas perçu de subvention pour l'étude de faisabilité.

2. LES DEPENSES

A. FONCTIONNEMENT

1) Les dépenses liées aux marchés de prestation

L'année 2020 marque le renouvellement de l'ensemble des marchés.

Les dépenses du SYDELON concernaient le paiement des factures de nos prestataires pour les marchés de traitement (ordures ménagères, tri, verre), de transport et transfert, et les marchés des déchèteries.

Elles ont été estimées à 12 128 760 € HT.

On a constaté une augmentation de 1 570 578 € HT par rapport à l'appel à participation 2019 (10 558 182 € HT).

Les principales évolutions de tarifs qui ont contribué à cette augmentation sont les suivantes :

- une hausse de 16% du coût du traitement des ordures ménagères (compte tenu d'une part de valorisation de 25% contre 12% auparavant),
- une hausse des coûts de transfert,
- une hausse des coûts de tri des recyclables liée au passage à l'Extension des Consignes de Tri (ECT),
- une hausse de 27% des coûts de traitement du tout-venant et de 59% pour le bois en déchèteries (augmentation du coût du nouveau prestataire).

L'ensemble des marchés du SYDELON ont été relancés fin 2019 pour une exécution à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ainsi, la CAO du 17 mai 2019 a attribué les marchés suivants :

- ✦ lot 2 « Valorisation des métaux et des batteries de véhicules » à la société DERICHEBOURG ESKA,
- ✦ lot 3 « Valorisation du bois » à la société CITRAVAL,
- ✦ lot 4 « Valorisation du carton » à la société CITRAVAL,
- ✦ lot 5 « Traitement et valorisation des déchets dangereux » à la société CEDILOR,
- ✦ lot 6 « Valorisation ou traitement des gravats » à la société REMONDIS,
- ✦ lot 7 « valorisation des déchets végétaux » à la société SUEZ ORGANIQUE.

La CAO du 12 juillet 2019 a attribué les marchés suivants :

- ✦ Traitement du flux tout-venant issu des déchèteries du SYDELON et prestations annexes à SUEZ RV NORD-EST,
- ✦ Traitement des ordures ménagères, vidage et transport du verre collecte en apport volontaire du territoire du SYDELON décomposé en 2 lots :
 - *Lot 1 : Traitement des ordures ménagères à SUEZ RV NORD-EST,
 - *Lot 2 : Vidage du verre en points d'apport volontaire et transport vers un verrier à MINERIS.

La CAO du 11 octobre 2019 a attribué les marchés suivants :

- ✦ Lot 1 à la société PAPREC Lorraine pour le tri et le conditionnement des recyclables secs hors verre,
- ✦ Lot 2 à la société SUEZ RV Nord-Est pour le transport et la mise à disposition d'un centre de transfert pour les ordures ménagères et assimilées et recyclables secs,
- ✦ Lot 3 à la société SUEZ RV Nord-Est pour la gestion et l'exploitation d'un centre public de transfert d'ordures ménagères et assimilées et transport,
- ✦ Lot 4 à la société CITRAVAL pour le transport et mise à disposition des contenants des déchets issus des déchèteries.

2) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont été stables pour un montant global de 295 139,31 €.

3) Les principales charges courantes

Globalement elles sont de 82 719 € HT.

- Maintenance,
- Locations diverses : postes téléphoniques, location des 3 véhicules, photocopieur...
- Frais téléphoniques portables et fixes,
- Frais de réceptions,
- Frais postaux,
- Loyer annuel,
- Frais de nettoyage annuels.

B. INVESTISSEMENT

1) Frais d'étude

Les seuls frais d'études en 2020 sont ceux correspondant au solde de l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie : phase 2 et 3 pour un montant de 9 030 € HT (subventionnée par l'ADEME à hauteur de 70%).

2) Les travaux d'entretien du Centre de transfert de Manom

Un montant de 26 000 € HT était provisionné pour :

- la réalisation de piézomètres (« tube » qui permet de mesurer le niveau d'eau souterraine) estimée à 16 000 € HT,
- divers travaux d'entretien comme la réparation de la chaussée estimée à 10 000 € HT.

Ces deux postes n'ont pas été réalisés. Ces sommes seront reportées en 2021.

3) Projet de Recyclerie

En décembre 2017, le Comité syndical avait acté le lancement d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'une RECYCLERIE.

Fin 2018, les 4 EPCI membres avaient été sollicités afin de proposer des sites potentiels pour le projet.

Suite à une consultation, le bureau d'études AUXILIA a été retenu pour nous accompagner dans cette réflexion.

Lors du comité de pilotage du 1^{er} juillet 2019, le diagnostic (phase 1) met en évidence :

- un potentiel d'environ 2 800 tonnes d'objets susceptibles d'alimenter une recyclerie sur le territoire du SYDELON,
- des acteurs susceptibles de s'investir dans le projet.

Le 11 décembre 2019, le comité syndical a :

- validé le choix du site de SPIE TRINDEL à Uckange pour l'implantation d'une recyclerie,
- choisi le scénario 2 quant à l'implication du SYDELON qui correspond à la mise à disposition du local et l'achat du gros matériel à hauteur de 150 000 €,
- autorisé le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêts auprès des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire sur la base du site et du scénario choisi.

En 2020, le SYDELON devait :

- choisir le candidat suite au lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt,
- débiter les démarches d'acquisition du terrain,
- se positionner sur le mode de gestion de cet outil.

Compte tenu de la crise sanitaire et du changement de gouvernance qui n'a pu être effective que le 23 septembre 2020, le projet a été reporté d'un an.

4) Projet de Centre de Transfert

En décembre 2017, le Comité syndical avait acté le lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'un centre de transfert unique.

Suite à une consultation, le bureau d'études TRIDENT Services a été retenu pour nous accompagner dans cette réflexion.

Lors du comité de pilotage du 1^{er} juillet 2019, suite à la présentation du diagnostic (phase 1), les 4 EPCI membres devaient se prononcer sur le type de transfert à étudier en phase 2.

Le vidage gravitaire en semi - remorques en transfert en FMA (Fonds Mouvants Alternatifs) a été retenu.

Le 7 octobre 2019, le comité de pilotage s'est réuni pour assister au rendu de la phase 2 comprenant :

- les modes de construction et d'exploitation,
- le fonctionnement et le schéma du site,
- les montants estimatifs des investissements,
- les coûts de transit,
- le planning prévisionnel.

A l'issue de cette réunion, le comité de pilotage a émis les avis suivants :

- la poursuite du projet de construction d'un centre de transfert unique,
- le mode de construction : un marché de maîtrise d'œuvre + marchés publics de travaux,
- le mode gestion : un marché d'exploitation et un marché de transport.

La tranche ferme de l'étude est achevée. Une tranche optionnelle est prévue avec le cabinet TRIDENT Services pour :

- la mise au point des aspects administratifs (ICPE, permis de construire, etc.),
- l'assistance à la passation du marché de Maîtrise d'œuvre.

Le 11 décembre 2019, le comité syndical a validé la poursuite du projet de construction d'un centre de transfert unique sur le site d'EUROPORT.

En 2020, les différentes démarches relatives à la construction d'un centre de transfert unique auraient dû être lancées.

Compte tenu de la crise sanitaire et du changement de gouvernance qui n'a pu être effective que le 23 septembre 2020, le projet a été reporté d'un an.

5) Projet de Centre de tri

Depuis décembre 2017, les services et les élus du SYDELON travaillent sur un projet de création d'un centre de tri sur le territoire du Nord Mosellan.

Ce projet a pour particularité de permettre la collaboration avec des EPCI ou syndicats voisins dans la mesure où le seul tonnage du SYDELON (9 500 tonnes) ne suffit pas à atteindre la taille critique justifiant la création d'un centre de tri.

La modernisation des centres de tri des déchets est un préalable indispensable à l'extension des consignes de tri des plastiques obligatoire à partir de 2022. Il est donc indispensable de massifier les flux pour amortir l'investissement dans des technologies de pointes dans le domaine du tri tout en diminuant les coûts.

Le SYDELON, ne possédant pas d'unité de traitement et ayant été initialement créé afin de trouver une solution alternative à l'enfouissement, s'est rapproché des structures de traitements implantées sur le territoire mosellan (SYDEME, SMTOM et HAGANIS) en septembre 2017.

Le Président du SYDELON a alors préconisé une stratégie reposant sur la complémentarité et la saturation des équipements existants, avec la création d'un centre de tri de grande capacité permettant ainsi à ses voisins de faire l'économie d'un investissement pour la modernisation de leur centre de tri. L'apport des recyclables des voisins serait compensé par un échange d'ordures ménagères ou de biodéchets qui viendrait saturer les unités de traitement existantes.

Les syndicats ou EPCI en charge du transport et du traitement ont été associés à la réflexion (comités techniques) et invités à chaque comité de pilotage.

Le 4 juin 2018, s'est tenue la réunion de lancement de l'étude de faisabilité et assistance à la construction d'un centre de tri en coopération territoriale, à l'échelle du territoire englobant les départements de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle et du Bas-Rhin, en présence des élus de chaque EPCI. La réunion a permis la présentation d'une part du contexte et des enjeux de la mission et d'autre part, de la méthodologie de l'étude et enfin du planning et des échéances.

La phase 1 relative au Diagnostic territorial a été présentée en COPIL le 2 juillet 2018. Le site potentiel d'implantation du futur centre de tri a été acté, il s'agit d'EUROPORT à Illange.

La phase 2 relative à l'Etude de faisabilité des différents scénarios et le choix d'un scénario a été présenté le 24 octobre 2018. Lors de cette réunion Metz-Métropole ne s'est pas présentée donc l'ensemble des élus du SYDELON et des partenaires (dont le SYDEME) ont décidé de choisir le scénario d'un centre de tri en coopération territoriale : SYDELON - SMTOM - SYDEME.

Le SMTOM et le SYDEME ont cependant demandé un report de la phase 3 en décembre 2018 afin qu'ils puissent délibérer. Demande à laquelle le Président a accédé.

La phase 3 relative à l'élaboration finale du projet devait être présentée le 5 février 2019 mais le 4 février 2019, le SYDELON a reçu un courrier cosigné du SMTOM et du SYDEME l'informant de leur souhait de suspendre la collaboration. En effet, le fait que METZ-MÉTROPOLE les ait contactés pour leur proposer un projet concurrent a mis en veille le projet de partenariat initial.

En 2019, le SMTOM souhaitait toujours s'engager dans le partenariat avec le SYDELON et le SYDEME avait demandé un délai de réflexion supplémentaire.

Le 11 décembre 2019, le comité syndical a validé la phase 3 relative à l'étude de faisabilité pour la création d'un centre de tri en coopération territoriale.

L'année 2020 aurait dû être une année de finalisation du projet dans le sens où le SYDELON et les futurs partenaires devaient rédiger un contrat de coopération public-public visant à régler les échanges de flux.

Compte tenu de la crise sanitaire et du changement de gouvernance qui n'a pu être effective que le 23 septembre 2020, le projet a été reporté d'un an.

II. Les orientations budgétaires 2021

1. LES RECETTES

A. FONCTIONNEMENT

Pour 2021, les recettes se composent :

- * de recettes pour le rachat des matériaux de recyclage estimées à 310 000 € HT,
- * des appels à participation pour le paiement des factures estimées à 13 129 958 € HT.

Les principales évolutions de tarifs qui contribuent à cette augmentation sont les suivantes :

- la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) va augmenter de 18 à 30 € HT/T sur l'enfouissement et de 6 à 11 € HT/T pour l'incinération,
- une actualisation des prix des marchés limitée à 2%.

* suite à un accord écrit des 4 EPCI, la cotisation des membres fixée à 1,82 € HT passera à **6,02 € HT en 2021 décomposé comme suit :**

- 1,82 € HT cotisation actuelle,
- 0,59 € HT cotisation complémentaire de fonctionnement,
- 3,61 € HT correspondant au tiers du montant total nécessaire au lancement des projets la première année **uniquement.**

Notons que le prélèvement sur recettes de 0,36 € HT / habitant / an sera maintenu.

Par contre, en 2022 la cotisation appelée s'élèvera à 13,61 € HT (prélèvement sur recettes comprises).

Ce chiffre se justifie par les explications suivantes :

A la création du SYDELON en 2011, les services étaient hébergés par la CAVF et les activités étaient assurées par des emplois accessoires. Depuis cette date le SYDELON a déménagé dans des locaux à Yutz, n'a plus de convention de mutualisation avec un des 4 EPCI et le personnel se compose de 5 agents : 4 à temps plein et 1 à 80%.

Il est donc nécessaire d'augmenter la cotisation annuelle de 0,59 € HT/ habitant.

1) Projet de RECYCLERIE

En 2021, le SYDELON devra :

- lancer les démarches d'acquisition du terrain,
- se positionner sur le mode de gestion de cet outil.

Achat des bâtiments = 414 000 € HT (frais de notaire compris).

Travaux de réhabilitation/réaménagement = 1 500 000 € HT.

Autres (études, caissons réemploi, équipements) = 225 000 € HT.

Total investissements estimés (Achat des bâtiments +Travaux +équipements +études)
= 2 139 000 € HT.

Coût du projet de RECYCLERIE = 0,96 € HT / habitant / an.

2) Projet de CENTRE DE TRANSFERT

Compte tenu de la vétusté et du risque d'inondation du centre de transfert de Manom,

Compte tenu de l'incertitude du maintien de l'activité du centre de transfert situé à Fameck géré par Suez,

Le Comité syndical a acté le lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'un Centre de Transfert unique sur le site EUROPORT.

Achat du terrain 2ha à Europort = 600 000 € HT.

Travaux de construction = 2 070 000 € HT.

Etudes = 226 000 € HT.

Total investissements estimés (Achat 2ha terrain EUROPORT + Travaux + études)
= 2 896 000 € HT.

Coût du projet de CENTRE DE TRANSFERT = 1,24 € HT / habitant / an.

3) Projet de CENTRE DE TRI EN COOPERATION

En décembre 2017, le Comité syndical a décidé de lancer une étude de faisabilité pour la création d'un centre de tri sur le territoire du Nord Mosellan. Ce projet consisterait en la création d'un centre de tri créé par le SYDELON et qui serait alimenté par les tonnages du SYDEME et du SMTOM.

Achat du terrain 5 ha à Europort = 1 500 000 € HT.

Travaux de construction du bâtiment (études et sécurité incendie comprises) = 12 720 000 € HT.

Acquisition et installation du Process = 12 110 000 € HT.

Total investissements estimés (Achat 5ha terrain EUROPORT + Travaux + études)
= 26 330 000 € HT.

Coût du projet de CENTRE DE TRI = 8,64 € HT / habitant / an.

B. INVESTISSEMENT

Dès le vote du budget 2021, les services engageront les démarches relatives à l'investissement de ces projets d'envergure.

Par conséquent, une partie de la cotisation perçue en 2021 sera reversée en section d'investissement du budget primitif 2022 pour le financement des 3 projets.

2. LES DEPENSES

A. FONCTIONNEMENT

1) Les dépenses liées aux marchés de prestation

Les dépenses du SYDELON concerneront le paiement des factures de nos prestataires pour les marchés de traitement (ordures ménagères, tri, verre), de transport et transfert, et les marchés des déchèteries.

Elles sont estimées à 13 129 958 € HT.

On constate une augmentation de 1 001 198 € HT par rapport à l'appel à participation 2020 (12 128 760 € HT) qui s'explique par :

- l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur l'enfouissement de 18 à 30 € HT/T et sur l'incinération de 6 à 11 € HT/T,
- l'actualisation des prix des marchés renouvelés en 2020 pour 3 ans limitée à 2%.

L'ensemble des marchés du SYDELON ont été relancés fin 2019 pour une exécution à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans reconductibles 2 fois 1 an.

Pour rappel :

Les prestataires des marchés relatifs aux déchèteries sont :

- ✚ la société DERICHEBOURG ESKA pour le valorisation des métaux et des batteries de véhicules,
- ✚ la société CITRAVAL pour la valorisation du bois et la valorisation du carton,
- ✚ la société CEDILOR pour le traitement et valorisation des déchets dangereux,
- ✚ la société REMONDIS pour la valorisation ou traitement des gravats,
- ✚ la société SUEZ ORGANIQUE pour la valorisation des déchets végétaux,
- ✚ la société SUEZ RV NORD-EST pour le traitement du flux tout-venant,
- ✚ la société CITRAVAL pour le transport et la mise à disposition des contenants des déchets issus des déchèteries.

Les prestataires pour les marchés relatifs au traitement des Ordures Ménagères (OM) et des recyclables :

- ✚ la société SUEZ RV NORD-EST pour le traitement des ordures ménagères,
- ✚ la société SUEZ RV Nord-Est pour la gestion et l'exploitation d'un centre public de transfert à Manom d'ordures ménagères et assimilées et leur transport,
- ✚ la société SUEZ RV NORD-EST pour le transport et la mise à disposition d'un centre de transfert pour les ordures ménagères et assimilées et recyclables secs,
- ✚ la société PAPREC Lorraines pour le tri et le conditionnement des recyclables secs hors verre,
- ✚ la société MINERIS pour le vidage du verre en points d'apport volontaire et transport vers un verrier.

2) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel à prévoir sont de 315 320 €.

3) Les principales charges courantes

Elles sont évaluées à 84 000 € HT.

- Maintenance,
- Locations diverses : postes téléphoniques, location des 3 véhicules, photocopieur...
- Frais téléphoniques portables et fixes,
- Frais de réceptions,
- Frais postaux,
- Loyer annuel,
- Frais de nettoyage annuels.

4) Les dépenses de communication

Un budget de 6 000 € HT est alloué à des actions de communication. Elles ne sont pas encore définies mais feront l'objet de validation au préalable lors des commissions consultatives ou du bureau.

B. INVESTISSEMENT

1) Frais d'étude

Les études de faisabilité lancées en 2019 seront poursuivies par des phases d'assistance techniques, financières et juridiques :

- pour la création d'un centre de transfert à hauteur de 18 575 euros HT,
- pour la création d'une recyclerie à hauteur de 15 750 euros HT,
- pour le centre de tri à hauteur de 45 000 euros HT.

Il conviendra aussi de lancer la rédaction juridique des deux contrats de coopération public-public, une avec le SMTOM, l'autre avec le SYDEME. Il faut prévoir environ 10 000 euros HT.

2) Les travaux d'entretien du Centre de transfert de Manom

Il convient de reporter la même somme de 10 000 € HT que l'an passé pour les travaux d'entretien de la route d'accès au site de Manom. Cependant cette dépense sera soumise à l'approbation du Comité syndical et sera étudiée en fonction de l'avancée de l'étude de faisabilité du centre de transfert.

De même une enveloppe de 16 000 € HT sera également reportée pour la réalisation de piézomètres qui devront impérativement être mis en place cette année du fait du passage de la DREAL.

3) Renouvellement du matériel informatique

Le matériel informatique n'ayant jamais été renouvelé depuis la création du SYDELON, il est proposé de renouveler le parc informatique pour un montant de 6 000 € HT (licences comprises) auprès de l'UGAP.

4) Equipement de la salle de réunion

De manière à organiser les réunions de commissions et autres en visioconférence et en présentiel, il est proposé d'équiper la salle de réunion du SYDELON d'un « terminal webcam et micro », d'un écran et d'un meuble de support.

Cet aménagement nous permettra d'organiser les réunions sur place, les services auront ainsi accès directement aux documents de travail.

Le montant de cet équipement est de 4 800 € HT (installation et formations comprises) selon un devis réalisé auprès de l'UGAP.

5) La Recyclerie

En 2021, le SYDELON entrera dans la phase 4, il conviendra de :

- choisir le candidat suite au lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt,
- débiter les démarches d'acquisition du terrain,
- lancer la consultation pour la réhabilitation et l'aménagement du site,
- se positionner sur le mode de gestion de cet outil.

Pour information, nous avons reçu l'accord écrit du propriétaire pour l'achat du terrain.

L'enveloppe globale du projet est estimée à 2,2 millions € HT hors subvention.

6) Le Centre de Transfert

En 2021, il conviendra de mettre en œuvre les différentes démarches relatives à la construction d'un centre de transfert unique.

L'enveloppe globale du projet est estimée à 2,9 millions € HT hors subvention.

7) Le Centre de tri

L'année 2021 sera une année de finalisation du projet dans le sens où le SYDELON et les futurs partenaires devront rédiger des contrats de coopération public-public visant à régler les échanges de flux.

En 2021, il conviendra de :

- débiter les démarches d'acquisition du terrain,
- prévoir les modalités de construction,
- prévoir les modalités de gestion.

Un courrier des autres syndicats (SMTOM et SYDEME) viendra conclure cet accord fin mars 2021 au plus tard.

L'enveloppe globale du projet est estimée à 26,3 millions € HT hors subvention.